

**DELIBERATION**

005-250500600-20170126-2017\_3-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_3</b>
<b>Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017

Publication : 31/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Objet : Modification d'une demande de financement Région : Mois des Parcs

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMEOD

**Président** : Christian GROSSAN

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, Titulaire (3 voix), présente, Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, Titulaire, excusée ;

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère Départementale, Titulaire (2 voix), présente, Marcel CANNAT, Conseiller Départemental, Titulaire (2 voix), présent ;

**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent, Emmanuel Molle, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent ;

**Communes** :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jacques BONNARDEL ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé, Pascal GIRAUD, Conseiller Municipal, excusé ;
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, excusé ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Christian GROSSAN ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER Conseiller Municipal, présent ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère Municipale, excusée ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire excusée.

**Exposé des motifs** :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède sept Parcs naturels régionaux sur son territoire : les Alpilles, les Baronnies Provençales, la Camargue, le Luberon, les Préalpes d'Azur, le Queyras et le Verdon et 2 Parcs en projet (Ventoux et Ste Baume), ce qui est une chance et un véritable atout pour l'attractivité et le rayonnement de la région. Le caractère exceptionnel de chaque territoire engage la Région à aider les Parcs à valoriser, préserver et gérer leurs richesses et leur patrimoine. Cette valorisation passe notamment par la communication et par l'organisation d'évènements depuis 2005 via la Fête des Parcs naturels régionaux.

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_3</b>
<b>Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017</b>

Objet : Modification d'une demande de financement Région : Mois des Parcs

Depuis l'édition 2016, la Région a modifié la formule par « le Mois des Parcs » et propose désormais de labéliser « les bons plans dans les parcs ».

En 2017 l'opération est renouvelée avec la même enveloppe budgétaire régionale d'un montant maximal de 15 000€, sachant que certains bons plans pourront être organisés en dehors de la période définie « Mois des Parcs » (septembre-octobre), notamment dans le cadre des anniversaires des Parcs, 40 ans pour le Queyras.

Une programmation sera donc proposée pour le Mois des Parcs et les 40 ans du Parc.

Par suite, il est proposé la délibération suivante :

### **Vu :**

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ; notamment la thématique B1, l'article 5 et son programme d'actions ;
- les Statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 et en cours de refonte ;
- Les délibérations du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Queyras pour les fêtes des Parcs naturels régionaux et Mois des Parcs depuis 2005 ;
- La délibération n° 2016\_46, adoptée le 24 juin 2016, portant demande de financement à la Région pour le Mois des Parcs dont les montants sont revus à la baisse ;

### **Considérant :**

- L'opportunité de travailler avec plusieurs communes du territoire sur plusieurs évènements ;
- L'opportunité d'inscrire ces évènements dans le mois des Parcs ;
- L'opportunité d'organiser des évènements pour les 40 ans du Parc ;
- L'intérêt pour le territoire Parc de bénéficier d'évènements d'intersaison ;
- La nécessité pour le Parc de communiquer vers le public de son territoire ;
- L'intérêt de la Région PACA de communiquer vers le public local et régional ;
- Le soutien technique et financier affirmé de la Région PACA ;

### **Le Comité Syndical, réuni le 26 janvier 2017, après en avoir délibéré, décide :**

- D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant ;

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_3</b>
<b>Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017</b>

Objet : Modification d'une demande de financement Région : Mois des Parcs

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes</b>		<b>%</b>
Prestation d'animations	3 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	9 000 €	100 %
Prestation de logistique	2 000 €	Autofinancement	0 €	0 %
Frais de personnel	3 000 €			
Divers	1 000 €			
<b>Coût total</b>	<b>9 000 €</b>	<b>Coût total</b>	<b>9 000 €</b>	<b>100 %</b>

- De solliciter les financements nécessaires notamment auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la limite du montant global estimé ;
- D'autoriser le Président et la Direction à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_3</b>
<b>Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017</b>

Objet : Modification d'une demande de financement Région : Mois des Parcs

**Le Comité Syndical, réuni le 26 janvier 2017, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**  
Votes Contre : 1                    Pour : 18  
Abstentions : 1

**Décide :**

- **De limiter sa demande de financement à 9 000 € à la Région PACA.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**  
**Christian GROSSAN**